

Séance
extraordinaire
du 20 juin
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGTIÈME
(20^{ème}) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER
DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE
A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les cités et villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Treize (13) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier ainsi que madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

11.06.326

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Monsieur le maire Jean Bélanger souhaite la bienvenue aux personnes présentes et toutes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.06.327

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation de participation à une formation de l'UMQ en matière d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et le directeur général.

4. Demande de la Ville de Mont-Joli à la MRC de La Mitis concernant la récupération de l'amiante.
5. Opposition au règlement 2011-11 de la Municipalité de Sainte-Flavie concernant l'annexion du 425, Chemin Perreault de Mont-Joli.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Retrait de la Ville de Mont-Joli du concept de destination « Arts et Jardins » élaboré par la firme de consultants Plania.

FINANCES

7. Dépôt des états financiers et du rapport périodique au 31 mai 2011.
8. Acceptation des conditions de renouvellement du contrat d'assurances collectives pour le regroupement du Lac St-Jean / Bas-St-Laurent / Gaspésie et cote nord pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.
9. Renouvellement de la protection d'assurance pour les frais juridiques.
10. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli.
11. Ratification d'achat de billets pour le tournoi de golf IGA au profit de l'Unité Domrémy de Mont-Joli.
12. Avis de motion d'un règlement d'emprunt relatif à l'achat de camions pour le service de sécurité incendie
13. Autorisation de versement d'une aide financière à la Maison de l'Espoir

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Ratification d'embauche de monsieur Guillaume Morin au poste de trésorier adjoint.
15. Ratification d'embauche de deux (2) préposés aux espaces verts au service des travaux publics.
16. Autorisation de participation à une formation dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
17. Autorisation de participation à une formation de la COMAQ sur le règlement d'emprunt.
18. Autorisation d'embauche de personnel surnuméraire au service des Loisirs

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Adjudication d'un contrat pour l'installation de clôtures.
20. Approbation des engagements financiers reliés à l'organisation des activités de la Fête nationale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Autorisation d'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

22. Maintien de l'inscription de la Ville de Mont-Joli au programme d'enfouissement des fils d'Hydro-Québec.
23. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour des relevés topographiques.
24. Ratification d'un mandat à la firme Sani-Manic pour le nettoyage de conduites dans le secteur nord-est de la ville.
25. Demande d'autorisation de prolongation de la subvention et du délai de réalisation dans le projet de réfection du réservoir d'eau potable du Chemin de Price au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

URBANISME

26. Dépôt du résultat d'un registre des demandes d'approbation référendaire concernant le règlement 2011-1254 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoit-Gaboury.

AFFAIRES NOUVELLES

27. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

11.06.328

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE L'UMQ EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation des sept (7) membres du conseil et du directeur général à une formation en matière d'éthique et de déontologie offerte par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) à Amqui, le samedi 15 octobre 2011 au coût de 91,14 \$ par élu et de 301,90 \$ pour le directeur général. Ces tarifs incluent le repas, les taxes et la documentation. Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement. Cette formation est obligatoire en vertu des nouvelles dispositions légales décrétées par le gouvernement du Québec en la matière.

11.06.329

DEMANDE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA MRC DE LA MITIS CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DE L'AMIANTE

CONSIDÉRANT QUE bon nombre de citoyens doivent disposer du revêtement d'amiante enlevé de leur résidence dans le cadre de travaux de rénovations;

CONSIDÉRANT QUE l'Écocentre de la MRC n'est présentement pas en mesure de recevoir ces matières;

CONSIDÉRANT QUE tout délai additionnel pour se prémunir d'installations aptes à les recevoir se traduit par l'émergence de sites illégaux avec les conséquences que cela entraîne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli presse les autorités de la MRC de La Mitis afin qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour recevoir le revêtement d'amiante à l'Écocentre, et ce, dans les plus brefs délais.

11.06.330

OPPOSITION AU RÈGLEMENT 2011-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE CONCERNANT L'ANNEXION DU 425, CHEMIN PERREAULT DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Flavie a l'intention d'annexer la propriété du 425, Chemin Perreault de Mont-Joli à son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ledit conseil a adopté le règlement 2011-11 à cet effet en vertu des dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre 0-9);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'oppose fermement à la démarche initiée par la Municipalité de Sainte-Flavie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à la majorité que la Ville de Mont-Joli désapprouve le règlement 2011-11 adopté le 17 mai 2011 par la Municipalité de Sainte-Flavie quant à l'annexion par celle-ci de la propriété sise au 425, Chemin Perreault à Mont-Joli, et ce, en vertu des dispositions de l'article 131 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.06.331

RETRAIT DE LA VILLE DE MONT-JOLI DU CONCEPT DE DESTINATION « ARTS ET JARDINS » ÉLABORÉ PAR LA FIRME DE CONSULTANTS PLANIA

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Tourisme Mitis a confié à la firme de consultants Plania le mandat de réaliser un concept de destination « Arts et Jardins » à Grand-Métis, Sainte-Flavie et Mont-Joli et que le secteur récréotouristique est défini comme un créneau d'excellence principal de la région;

CONSIDÉRANT QUE la firme Plania a déposé un rapport préliminaire en mai dernier et qu'à sa lecture, nous constatons que les concepts d'aménagement proposés à la halte récréotouristique de l'arrivée de l'autoroute 20 à Mont-Joli sont majoritairement déjà réalisés ou sur le point de l'être;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, le projet devait notamment intégrer au site d'arrivée de l'autoroute 20 des éléments originaux de visibilité pour les attraits de la MRC de La Mitis, éléments susceptibles d'accrocher le visiteur et de l'inciter à prolonger son séjour parmi nous;

CONSIDÉRANT QUE cette idée d'une formule spectaculaire n'apparaît pas dans le dernier rapport de Plania;

CONSIDÉRANT QUE ce même rapport de Plania mentionne, en pages 56 et 57, que « l'intégration de Mont-Joli, qui ne présente pas le charme des autres lieux de la destination » constitue un des « aspects du projet qui méritent d'être surveillés attentivement » en plus d'identifier comme une faiblesse en page 62 « le noyau urbain de Mont-Joli déstructuré », des évaluations qui ne correspondent aucunement à la réalité;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation « Un lieu sur la mer » retenue au concept n'est pas significative pour la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement représente un enjeu majeur en matière de développement et que la proposition de Plania exclut totalement Mont-Joli des sites potentiels d'implantation d'un complexe hôtelier;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme corporatif s'inscrit parfaitement dans la logique de développement de l'activité économique au carrefour giratoire et que Plania l'ignore totalement au profit d'un « hébergement de destination touristique de type 4 étoiles en rive ouest de la rivière Mitis sur la route 132 »;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Plania développe un argumentaire favorable à une voie de transit entre le carrefour giratoire et le Pont Bergeron, ce à quoi la Ville est favorable afin de libérer Sainte-Flavie de la circulation des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE ledit argumentaire ne tient toutefois pas compte des recommandations émises à la MRC de La Mitis et à la Ville de Mont-Joli allant dans le sens de la protection des investissements d'envergure réalisés au carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QUE les auteurs du rapport ne semblent pas avoir analysé toutes les alternatives possibles avec le résultat que leur proposition s'apparente à un prolongement de l'autoroute 20 vers l'est;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli se retire du projet Destination « Arts et Jardins ». Malgré quelques suggestions intéressantes dont les bornes interactives, le concept proposé n'offre que très peu d'éléments convenant à la Ville. Force est d'admettre que Mont-Joli ne se reconnaît pas dans cette formule élaborée sur mesure pour les municipalités situées en bordure du fleuve. Les actions correspondant le plus à la réalité mont-jolienne ont d'ailleurs pratiquement toutes été réalisées par la Ville. Dans cette perspective, les membres du conseil estiment opportun de se retirer du projet.

FINANCES

11.06.332 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 31 MAI 2011

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose le rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2011.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le dépôt du rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 mai 2011.

11.06.333 ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LE REGROUPEMENT DU LAC ST-JEAN / BAS-ST-LAURENT / GASPESIE ET COTE NORD POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AOUT 2011 AU 31 JUILLET 2012

CONSIDERANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier ;

CONSIDERANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année ;

CONSIDERANT QUE les frais d'administration (13,7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;

CONSIDERANT QUE SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

CONSIDERANT QUE les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2011 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année ;

CONSIDERANT QU'il s'agit de la quatrième (4^e) année de contrat d'une durée de cinq (5) ans tel que prévu lors du processus d'appel d'offres ;

CONSIDERANT QUE le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie SSQ Groupe Financier pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc. ;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

11.06.334

RENOUVELLEMENT DE LA PROTECTION D'ASSURANCE POUR LES FRAIS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la protection d'assurance « Frais juridiques » conformément aux dispositions de la Loi C-21;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées à savoir :

- **BFL Québec Inc.:** 500 000 \$ / réclamation – 1 000 000 \$ / période d'assurance pour une prime annuelle de 1 321,93 \$ incluant les frais et la taxe sur l'assurance;
- **Wintoniak et Motard assurances :** 500 000\$/ réclamation – 1 000 000 \$ / période d'assurance pour une prime annuelle de 1 358 \$ incluant les frais et la taxe sur l'assurance;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation de monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'assurance « Frais juridiques » selon les termes de la proposition de la firme **BFL Québec Inc.:** 500 000 \$ / réclamation – 1 000 000 \$ / période d'assurance pour une prime annuelle de 1 321,93 \$ incluant les frais et la taxe sur l'assurance. Cette dépense est prévue au budget 2011 de la Ville de Mont-Joli.

11.06.335

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- Accepte les prévisions budgétaires 2011 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli telles que présentées laissant entrevoir des revenus de 659 276 \$ et des dépenses de 1 320 713 \$ pour un déficit anticipé de 661 437 \$;
- Accepte de contribuer pour 10% du déficit anticipé à savoir un montant de 66 143 \$ à assumer par la Ville de Mont-Joli.

11.06.336

RATIFICATION D'ACHAT DE BILLETS POUR LE TOURNOI DE GOLF IGA

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux (2) billets pour le Tournoi de golf IGA du samedi 18 juin 2011 au profit de l'Unité Domrémy de Mont-Joli au montant de 100 \$ chacun.

11.06.337

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT DE CAMIONS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt en vue de l'acquisition de camions pour le service de sécurité incendie.

11.06.338

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance *La Maison de L'espoir* a fait une demande au conseil municipal pour une aide financière récurrente pour la collecte des matières non retenues;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit défrayer des coûts de transport de ces biens provenant de dons de citoyens vers l'Écocentre après triage;

CONSIDÉRANT QUE le volume de matières à traiter par l'organisme augmente d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire aider l'organisme en lui apportant un soutien financier pour la collecte des matières non retenues;

POUR CES MOTIFS il est proposé par conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à la majorité d'accorder une aide financière au montant de cinq cents (500\$) pour l'année 2011 à la Maison de L'espoir.

11.06.339 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR GUILLAUME MORIN AU POSTE DE TRÉSORIER ADJOINT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Guillaume Morin au poste de trésorier adjoint en remplacement du congé parental de madame Isabelle Aspirot, et ce, en date du 13 juin 2011. Ses conditions de travail sont celles indiquées à la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli*.

11.06.340 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE DEUX PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de messieurs Olivier Caron et André Desjardins à titre de préposés aux parcs et aux espaces verts à raison de 40 heures/semaine au tarif horaire de 9,65 \$.

11.06.341 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Joël Harrisson, directeur général, à participer à la formation « Économie d'eau potable, Soyez prêts! » le mercredi 22 juin 2011 à Rimouski, au coût de 45 \$ (taxes incluses). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

11.06.342 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE LA COMAQ SUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, greffier, à prendre part à une formation offerte par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) qui sera dispensée le vendredi 21 octobre 2011 à Matane. Le conseil autorise le paiement des coûts d'inscription de 385 \$ par personne incluant le repas du midi de même que le remboursement des frais de déplacement.

11.06.343 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de messieurs Philippe Fortin et René-Paul Guimond. Monsieur Fortin travaillera en remplacement de monsieur Steeve Caron du 3 juillet au 6 août à raison de 40 heures semaine et ce, à partir du 22 juin prochain. Quant à monsieur Guimond, il sera embauché à titre de journalier de façon ponctuelle.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.06.344 APPROBATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RELIÉS À L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose une brochette d'activités variées à la population dans le cadre de la Fête nationale;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'une somme d'environ 9 700 \$ plus les taxes pour l'animation, la location d'équipements et la sécurité à l'occasion des activités entourant la Fête nationale. À noter que la Ville touche une subvention de 3 980 \$ de la Société nationale de l'Est du Québec. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Le conseil permet également que les activités du 23 juin prennent fin après 23 heures en plus d'autoriser la fermeture de l'avenue Ross, face au Stade du Centenaire, pour la durée de l'événement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.06.345 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Cédric Bélanger à titre de préventionniste au service incendie à raison de 30 heures/semaine pour 6 semaines au tarif horaire de 9,65 \$ et ce, à compter du 27 juin 2011. Le service incendie reçoit une subvention du programme Desjardins du Carrefour jeunesse emploi.

TRAVAUX PUBLICS

11.06.346 MAINTIEN DE L'INSCRIPTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES FILS D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est inscrite au programme Multipartenaires, Patrimoniaire et culturel sous le numéro de dossier PC/MY/0038 pour le site du boulevard Jacques-Cartier, centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec poursuit l'application de son programme et que la Ville désire maintenir sa demande active;

CONSIDÉRANT TOUTEFOIS QUE cette dépense n'était pas incluse au budget 2011 de sorte qu'il n'était pas prévu de réaliser des travaux de cette nature au cours du présent exercice;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de demander à Hydro-Québec de maintenir active en vue d'une prochaine sélection la demande de la Ville de Mont-Joli relative au projet d'enfouissement des fils.

11.06.347 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 0144706 au montant de 76 271,73 \$ plus les taxes à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil dans le cadre du projet du prolongement des infrastructures d'aqueduc et égout vers Saint-Joseph-de-Lepage pour des études, des relevés topographique ainsi que des plans et devis.

11.06.348 RATIFICATION D'UN MANDAT À LA FIRME SANI-MANIC POUR LE NETTOYAGE DE CONDUITES DANS LE SECTEUR NORD-EST DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat accordé à la firme Sani-Manic pour le nettoyage des conduites dans le secteur nord-est de la Ville. Les tarifs applicables sont de 115\$ / l'heure pour l'écurer et de 110 \$ / l'heure pour le vacuum auxquels s'ajoute une surcharge de 15% pour le carburant.

11.06.349 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE CLÔTURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a sollicité des soumissions pour l'installation de clôtures aux terrains de tennis ainsi qu'au stationnement face à l'édifice de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées à savoir :

- **Prop Clôture** au montant de 6 500 \$ plus les taxes pour les tennis et de 6 760 \$ plus les taxes pour le stationnement face à l'Hôtel de Ville;
- **C.M. Clôtures** au montant de 6 110,58 \$ plus les taxes pour les tennis et de 5 614,41 \$ plus les taxes pour le stationnement face à l'Hôtel de Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'installation de clôtures à C.M. Clôtures pour un montant de 6 110,58 \$ pour les terrains de tennis et de 5 614,41 \$ pour le stationnement face à l'Hôtel de Ville. Les taxes applicables sont en sus. À noter que les frais relatifs à la clôture du terrain de tennis seront assumés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans.

11.06.350 DEMANDE D'AUTORISATION DE PROLONGATION DE LA SUBVENTION ET DU DÉLAI DE RÉALISATION DANS LE PROJET DE RÉFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DU CHEMIN DE PRICE

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 1 037 364\$ a été accordée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du volet 1.1. du Fonds chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT l'ampleur de ce projet et que le délai pour la fin des travaux est au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT que pour mener ce projet à terme, le temps de réalisation est insuffisant et devrait être prolongé au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'importance de cette subvention pour la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une prolongation de la subvention de 1 037 364\$ ainsi que de prolonger la date de fin des travaux au 31 décembre 2013 dans le projet de réfection du réservoir d'eau potable afin de mener ce projet à terme.

11.06.351 URBANISME

DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DES DEMANDES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2011-1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-1210 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES BORDANT LA PORTION SUD DU BOULEVARD BENOIT-GABOURY

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité qu'à la suite de la tenue d'un registre de demandes d'approbation référendaire sur le règlement 2011-1254 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés dans les zones bordant la portion sud du boulevard Benoît-Gaboury, le conseil accepte le dépôt par le greffier du résultat de la procédure et déclare que le règlement 2011-1254 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée.

11.06.352 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

11.06.353 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Raynald Michaud dépose un document qu'il identifie comme un jugement d'un tribunal interdisant le fluor au Canada alors qu'il s'agit plutôt d'une présentation de trois (3) scientifiques au Vérificateur général du Canada ainsi qu'au Procureur général et Ministre de la Justice du Canada concernant la fluoration de l'eau. Monsieur Michaud remet également au maire une référence au livre « Autopsie d'une erreur scientifique ».

Monsieur Mario Gamache remet au nom de madame Maryse Plante-Couture, porte-parole d'Eau Courant, un feuillet additionnel à la pétition déposée le 6 juin 2011 et demande la réponse du conseil municipal quant au délai de 48 heures donné par Eau Courant.

Monsieur Jean Bélanger, maire, mentionne qu'il a reçu la lettre enregistrée de madame Plante-Couture et que le conseil lui répondra sous peu. Cependant, il précise que les élus veulent prendre le temps de bien faire les choses et ne répondront pas avant l'automne.

11.06.354 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

